PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU 07 septembre 2022

Le sept septembre deux mille vingt-deux à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Massieux se sont réunis, en session ordinaire, dans la salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Date de Convocation : 02.09.2022

Nombre :	23
Nombre de conseillers présents :	16
Nombre de conseillers votants :	19

Présents : MMES. MM., NABETH P., BURETTE-POMMAY, DEGUEURCE, BENTOUHAMI, CHAMBOST, ROYER, MOULIN, NABETH S., DUCHAMP-GARCIA, MARTINEZ, BEAUDOIN B., GUILLOT, JOLY, DESPORTES, MALLETON, RICHARD-VITTON.

Absents : Mme MEUNIER CŒUR pouvoir donné à Mme DEGUEURCE
M. GARCIA pouvoir donné à Mme DUCHAMP-GARCIA
M. HENRY pouvoir donné à Mme JOLY
M. BERENGUER, Mme MONCHAL, Mme MONDION, M. GERARDI, excusés

Secrétaire de séance : ROYER Pierre-Alexandre

Le Maire informe l'assemblée que le conseil est enregistré.

Le Procès-Verbal du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Le Maire :

Il annonce la démission de M. GRISON et son remplacement par M. RICHARD-VITTON Julien.
M. HENRY remplacera M. GRISON au conseil communautaire.

Salle municipale : amorcer les réflexions sur la destination de cette salle pour un débat au prochain conseil

Le maire rappelle au conseil municipal qu'une visite de la salle a eu lieu, avec les conseillers ayant répondu présents à l'invitation, avant le conseil afin de lancer une réflexion sur sa destination. Les problématiques principales sont l'absence de parking et un voisinage proche.
Plusieurs options sont évoquées par le maire : salle des fêtes, centre culturel intégrant la bibliothèque en la rendant modulable. M. ROYER précise qu'elle est compatible PMR (Personne à mobilité réduite). Mme NABETH propose de sonder la population. Le conseil est d'accord. Un questionnaire sera diffusé prochainement.
Mme NABETH évoque un projet : Le rendez-vous des habitants. Elle le développera en fin de conseil.

COMMISSION DE L'URBANISME

Dossier Alila : nouvelle procédure contre l'arrêté du 4 juin 2022 d'interruption de travaux de démolition

M. BURETTE-POMMAY informe le conseil de la réception d'une requête déposée par HPL Genetière concernant l'arrêté d'interruption des travaux de démolition au 578 route de la Genetière. M BURETTE-POMMAY rappelle au conseil que le répartiteur ENEDIS doit être enlevé avant la reprise de la démolition. Il rappelle également que les barrières installées présentaient un risque pour la sécurité et qu'elles ont été enlevées par la sté en charge de la démolition.

COMMISSION DE LA COMMUNICATION, DES ASSOCIATIONS, DES AFFAIRES SCOLAIRES, FAMILIALES ET SOCIALES, DES ELECTIONS

La rentrée scolaire

Mme DEGUEURCE informe le conseil que la rentrée s'est effectuée avec un effectif en baisse dû essentiellement à des déménagements au nombre de 18. Elle annonce les effectifs par niveau : 36 PS ; 33 MS ; 29 GS ; 36 CP ; 37 CE1 ; 41 CE2 ; 20 CM1 ; 32 CM2 soit un total de 264 élèves (98 en maternelle et 166 en élémentaire. Elle rappelle l'effectif de l'année dernière : 274 élèves

Elle précise au conseil que sur les 264 enfants de l'école, 239 sont inscrits à la cantine soit 90 %.

Pour la garderie : le matin 55 enfants et le soir 175 enfants.

Au total : 164 familles inscrites

Elle évoque les nombreux travaux effectués durant l'été à l'école : réfection d'une classe, création local ATSEM/enseignants par le réaménagement de deux salles, changement façade sud, installation des équipements numériques (VPI + ordinateurs portables). Elle précise que les anciens TBI seront utilisés en maternelle dans les classes où les enseignants en feront la demande.

Cantine : installation d'une climatisation réversible et changement du lave-vaisselle.

Le forum des associations

Mme DEGUEURCE informe le conseil qu'il aura lieu ce dimanche 11/09 de 8 h 30 à 12 h en extérieur derrière la mairie vers le marché.

Elle indique que la date et le lieu ont été choisis avec les responsables des associations. Faire le forum à proximité immédiate du marché, c'est faire coup double : cela pourrait permettre aux visiteurs de découvrir soit qu'il existe un marché soit qu'il y a des associations qui ne seraient pas connues par les personnes qui fréquent le marché

11 associations devraient être présentes

Les barnums tables et tout le nécessaire seront installés jeudi par nos services techniques.

Plan canicule : bilan des interventions du CCAS pendant l'été

Plan canicule : bilan des interventions du CCAS pendant l'été

Mme DEGUEURCE informe le conseil que durant la période de canicule, certains membres du CCAS avaient pour consigne d'appeler les plus anciens de la commune pour recenser les éventuelles difficultés qu'ils rencontraient afin de leur venir en aide si besoin. Elle tient à les remercier.
Elle indique que 45 personnes ont ainsi été appelés par les bénévoles, toutes n'étaient pas chez elles, et seuls deux cas ont nécessité un suivi particulier avec déplacement chez la personne.
On peut se réjouir que la plupart de nos aînés soient bien entourés, soit par leur famille soit par leurs amis ou voisins.
Mme DEGUEURCE informe le conseil que le maire et les membres volontaires du CCAS se sont rendus chez une masserotte pour y fêter ses 100 ans. Preuve que l'on vit bien à Massieux…

COMMISSION DE LA VOIRIE, DE L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS, DES RESEAUX ET DES BATIMENTS

Convention de servitudes ENEDIS sur la parcelle AD143

Après exposé du de M. BENTOUHAMI et après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la délibération.

- ***Délibération :***

« Monsieur BENTOUHAMI informe l'assemblée :

M. BENTOUHAMI 3ème adjoint en charge de la voie, de l'entretien des espaces verts, des réseaux et des bâtiments, explique qu'ENEDIS doit renforcer son réseau pour les besoins de la nouvelle salle municipale.

Le tracé de la nouvelle canalisation souterraine passe pour partie sous le domaine privé de la commune de Massieux ; à savoir la parcelle AD143. A ce titre ENEDIS sollicite auprès de la commune une servitude pour le passage.

La convention prévue à la signature a été annexée au projet de de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention réglementant d'une part les droits de servitudes consentis à ENEDIS et d'autre part les droits et les obligations de la commune en tant que propriétaire

- **ACCEPTE** l'indemnisation unique et forfaitaire de zéro euro proposée »

Chemin des Varennes : point sur les travaux

M. BENTOUHAMI répond au mail de Mme GUILLOT, diffusé en amont à l'ensemble des membres du conseil municipal, concernant un suivi des travaux du chemin des Varennes qu'elle juge « non suivi voir négligé » et un aménagement PMR dans la zone d'activités qu'elle juge non satisfaisant notamment en raison de la conservation des candélabres au milieu des trottoirs.

Il fait le point sur les travaux chemin des Varennes :

- Feux tricolores :
    - mise en place armoire de commande
    - DEKRA a émis quelques réserves qui vont être levées par Aximum afin d'avoir le consuel et la connexion ENEDIS
    - Ensuite les feux tricolores seront à l'orange clignotant
    - Dans les armoires de commande des feux du chemin du Pré Blanc et de la rue de la Gare vont être mises en place des boitiers de programmation de façon à synchroniser les feux de la RD 933 et réduire les bouchons actuels Au passage les cartes CPU seront changées car elles donnent lieu à des anomalies (mise spontanée à l'orange par exemple).

- Signalisation :
    - Au sol : effaçage des bandes de stop sur le chemin des Varennes (intersection avec la D 933)

      Le reste de la signalisation horizontale sera complétée, en particulier :
        - Stops du chemin du Pré Blanc (nécessaire pour ralentir la vitesse sur le chemin des Varennes)
        - Peinture sur les arêtes des écluses
    - Verticale :
        - Seront apposées sur les poteaux des feux du chemin des Varennes (Est et Ouest), des balises de route secondaire. La RD 933 est prioritaire comme c'est indiqué sur les panneaux d'entrée et de fin d'agglomération
        - Acte de malfaisance sur les panneaux stop du chemin du Pré Blanc. Il précise que les stops sur le chemin des Varennes ont été choisis pour ralentir la vitesse des véhicules (ainsi que la mise en place des écluses). Effectivement un certain nombre d'automobilistes ne les respectent pas. Il sera nécessaire d'effectuer contrôles et verbalisations. Il faut noter que le Stop précédent sur le chemin du Pré Blanc n'était pas strictement respecté non plus.
        - A noter, à propos de malveillance, que pendant les travaux les balises posées en tête d'écluses étaient régulièrement couchées (en particulier le WE). Curieusement personne ne s'en est offusqué (comme pour les panneaux stop)

- Vendredi 09 :
    - Mise en place d'enrobé (ou de béton noir) pour garnir les pieds des potences de feux
    - Création des socles pour Abribus sur la D 933

Les retards :

- Reprise de l'enrobé par la Société ZIEGER (pour le compte de la CIRCET) pour regarnir la tranchée d'enfouissement. Cela a tardé mais nous n'avions pas totalement la main (SIEA-CIRCET-ZIEGER)

- Puis reprise en bicouche le long des bordures côté Massieux. Résultats non satisfaisants. Il devrait être amélioré dans les jours à venir. Une reprise de l'enrobé du chemin des Varennes sera étudiée (dans le cadre de la future gare du BHNS une contribution de la région est envisagée...)

- La mise en place des potences des feux a été retardée car indisponibilités des matériels en particulier pour la potence déportée. L'armoire de commandes des feux n'était pas conforme : retard

- Vacances des Entreprises en Aout

M. BENTOUHAMI précise à Mme GUILLOT concernant le manque de suivi que ne disposant pas des bonnes informations (pas de conseil depuis juin) il ne fallait, pour autant, conclure qu'il y avait un manque de suivi. Il lui indique que venant d'un conseiller au fait de la marche de la commune, il lui paraissait plus sage d'interroger les intervenants et on lui aurait fourni toutes les infos nécessaires à son analyse.

Mme GUILLOT reste sur ses positions.

Salle municipale : travaux (distribution et disjoncteur)

M. BENTOUHAMI expose au conseil différents problèmes qui se sont accumulés et VERITAS a émis 8 réserves ;

La plupart d'entre elles concernaient l'installation électrique :

- Mauvais dimensionnement des disjoncteurs différentiels (tous dimensionnés à 300 mA y compris le général)

- Mauvais dimensionnement du compteur : (bleu) ne « collant pas avec les besoins car limite pour le fonctionnement de la CIAT (Centrale de traitement de l'air : chauffage ou climatisation) : il fallait donc changer de compteur, redimensionner les fourreaux d'alimentation, refaire la distribution d'arrivée avec mise en place d'un disjoncteur pour l'étage et d'un autre pour la salle du RDC

- Levée des réserves après une visite qui a eu lieu il y a 2 semaines. Solylec doit nous envoyer les documents à transmettre à Veritas et changer les prises dans la grande salle : celles-ci ont été reposées avec des vis trop courtes ne permettant pas fixer correctement la prise au boitier (surépaisseur due à la protection basse des murs.

- SOLYLEC doit passer le 20 09 pour faire cela, changer les batteries des détecteurs d'incendie (elles ont 2 ans) et faire une formation incendie pour les personnels des ST et de la mairie, ainsi que des Elus concernés.

Par ailleurs, problèmes récurrents de fonctionnement de la CIAT qui se met en sécurité dès qu'il y a une coupure d'alimentation d'une part mais surtout difficultés à la remise ne marche qui nécessite

l'intervention téléphonique de la Société installatrice. Celle-ci, a par ailleurs la charge de lever deux réserves émises par VERITAS.

Salle polyvalente : dégradations cet été

M. BENTOUHAMI informe le conseil :

- Tentative d'effraction de la porte Nord-Ouest
- Arrachage du boitier dans lequel était le défibrillateur
- Remise en place il y a quelques jours, après contrôle, du matériel qui a été solidement fixé

Zone d'activités

- Reprise des trottoirs nord et Sud aves réfection de l'enrobé sur tout le linéaire de la rue Lavoisier.
- Le trottoir nord, naturellement étroit est effectivement encombré par la présence des mats des luminaires. Ils sont au milieu du trottoir et ne permette le passage qu'à un piéton.

  Défaut de conception initial : mais leur déplacement imposait un coût excessif
- Le trottoir Sud, lui est plus large et non encombré. Il permet le passage des PMR ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent car le sol n'était pas plat, avec des débords de plaques de plus de 10 cm à plusieurs endroits. Un enrobé plan a été déroulé.
- Je n'ai pas vu de panneaux supplémentaires. On a enlevé tous ceux qui encombraient ce trottoir devant les commerces (face Bricoman)
- Il faut rappeler que l'entretien des trottoirs est sous la responsabilité de la CCDSV et nous n'allions pas refuser la proposition qui nous était faite : l'état des trottoirs étant pour le moins mauvais. Au départ la réfection envisagée s'étendait entre le Totem Est (vers Geopark) et le rond-point de la D 933. Nous avons demandé qu'elle soit faite jusqu'à la rue de la Gare (au niveau de l'entrée Plattard).

Zone d'activité : requalification des trottoirs

M. BENTOUHAMI indique que la CCDSV a effectué un réaménagement des trottoirs. Mme GUILLOT regrette que les lampadaires n'aient pas été déplacés afin de permettre l'accès PMR.
Le Maire intervient en indiquant que la zone date de plus de 25 ans et qu'il a demandé à la CCDSV la réfection rapide de ces trottoirs. Mme GUILLOT précise qu'il y a 4 ou 5 ans avec le responsable de la CCDSV elle avait fait le point sur les travaux et elle regrette que le déplacement des candélabres n'ait pas été pris en compte.

Route de Civrieux

Des travaux sont en cours par ENEDIS concernant l'enfouissement de la ligne HT de façon à segmenter le réseau et limiter géographiquement les coupures. Les travaux s'étendent entre le transformateur du chemin des Vanneaux et celui des Combes, Rte de Civrieux.

Là aussi interruption des travaux pendant plus de 3 semaines pour raison de congés. Reprise depuis hier après-midi.

Réunion publique concernant l'étude de mutation des circulations et des espaces publics du quartier de la Genetière prévue le 8 octobre 2022 : l'information sera diffusée

M. BENTOUHAMI rappelle que la réunion publique aura lieu le 08/10/2022 à 9 h 00 à la salle polyvalente.

COMMISSION DES FINANCES, FISCALITE, MARCHES PUBLICS ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Adhésion au groupement de commandes d'audits énergétiques porté par le SIEA

Mme CHAMBOST indique que seuls les bâtiments de + 1000 m² sont concernés. La mairie compte deux bâtiments : groupe scolaire et services techniques. Eventuellement la Mairie. Elle précise que l'adhésion est gratuite.

Après exposé de Mme CHAMBOST et après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la délibération.

- ***Délibération :***

« Mme CHAMBOST, adjointe au Maire, expose au Conseil Municipal que la rénovation du parc bâti, couplé aux installations d'énergies renouvelables, est un pilier de la transition énergétique et concerne tous les bâtiments publics.

Le Syndicat Intercommunal d'énergie et de communication de l'Ain (SIEA) souhaite apporter une réponse opérationnelle afin de faciliter la réalisation d'études énergétiques permettant aux membres d'atteindre leurs objectifs de réduction de consommation d'énergie, notamment ceux inscrits dans le cadre des Plans Climats Air Energie Territoire (PCAET), ou pour donner suite à la mise en place du décret « éco-énergie tertiaire ».

En effet, entré en application en octobre 2019, le décret « éco-énergie tertiaire » impose une réduction de la consommation énergétique pour les bâtiments de plus de 1 000m² des secteurs privé et public à usage tertiaire. Un audit énergétique est un préalable nécessaire pour s'assurer que les objectifs de réduction de la consommation d'énergie à horizon 2030, 2040 et 2050 seront atteints.

Dans ce contexte, le SIEA propose l'adhésion à un groupement de commandes pour l'élaboration d'audits énergétiques pour les bâtiments publics de notre commune. Le regroupement des pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, commandeurs d'audit, sous la forme d'un groupement de commandes, tel que prévu par les Articles L2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique, est un outil qui permet d'effectuer plus efficacement et de manière mutualisée les opérations de mise en concurrence.

Le groupement est ouvert aux communes, aux EPCI, aux établissements publics du Département de l'Ain et aux personnes morales de droit privé sous réserve des conditions fixées par l'article L2113-6 du Code de la commande publique.

Le coordonnateur du groupement sera le SIEA. Il sera chargé d'organiser, dans le respect du droit des Marchés Publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs prestataires afin de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et notifier les accords-cadres et marchés subséquents qu'il conclut ainsi que les avenants éventuels. Les membres du groupement s'assureront de leur bonne exécution pour ce qui les concerne.

La Commission d'Appel d'Offre (CAO) du groupement sera celle du SIEA, coordonnateur du groupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1) Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation d'audits énergétiques, annexée à la présente délibération.

2) Autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour la réalisation d'audits énergétiques

3) Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires

4) Autorise le Maire ou son représentant à désigner les bâtiments que la commune souhaite intégrer au groupement pour la réalisation d'audits énergétiques et dans un premier temps à compléter l'annexe « Liste des bâtiments à auditer ».

5) Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune. »

Groupes de travail concernant l'éclairage public et sobriété énergétique des bâtiments publics : point sur les réponses

Mme CHAMBOST rappelle le mail envoyé durant les congés d'été.

Chef projet sur Éclairage Public : M. ROYER

Chef projet sobriété : Mme CHAMBOST

Chaque groupe se réunira pour définir leur feuille de route

Un appel aux masserots sera également fait.

Point sur les engagements d'investissement

Mme CHAMBOST informe le conseil d'un montant global de 167 000 € d'engagement dont 150 000 € pour la vidéo-protection

Elle détaille ces engagements :

- Socles abri-bus 4 000 €
- Salle jumelage changement de la porte d'entrée et de la baie vitrée 5 000 €
- Ecole 4 000 € meubles et aménagement divers
- Volets roulants CDI école 4 000 €

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ, DU TRANSPORT, DES DÉPLACEMENTS ET DE LA MOBILITÉ

Vidéo-protection : point sur l'avancement du déploiement

M. ROYER informe le conseil de l'avancement du déploiement de la vidéoprotection sur la commune.

Toute la fibre propre au système a été tirée. Finalisation de l'installation pour fin septembre 2022. Des panneaux d'information règlementaire relatifs à la vidéo protection seront installés aux entrées et sorties de la commune.

Le déploiement de la fibre du réseau ainsi que le génie civil étant inférieur au coût estimé lors de l'étude, 3 nouveaux points de visualisation ont pu être ajoutés au projet initial (PV 9, 10 et 11).

Rappel des Points de Visualisation à l'origine :

PV1 : Locaux des Services Technique et Police municipale ;
PV2 : Rond-point de la Genetière ;
PV3 : RD933 /chemin du pré blanc ;
PV4 : RD4F/chemin des Varennes
PV5 : D66E/RD4F (La Bascule) ;
PV6 : D66E/montée du Charron ;
PV7 : D66E/Chemin des Dorriers ;
PV8 : RD933/Chemin des Varennes ;
PV9 : Chemin du port Masson/Chemin de halage ;
PV10 : Chemin du Val de Saone / Ecole ;
PV11 : chemin du mont Peloux/chemin du cimetière.

Il précise que le projet reste inférieur à l'enveloppe globale attribuée.

Incivilités / Dégradations

M. ROYER informe des dégradations qui ont eu lieu aux abords de la salle polyvalente. Il indique également ainsi que de nombreux tags ont été fait sur différents supports (panneaux, transformateurs, armoires électrique, abribus, murs…) secteur route de la Genetière et rue de la Gare. Des plaintes ont été déposées et une enquête est en cours.

Il informe le conseil qu'un feu de poubelles a eu lieu sur la RD4F au niveau du chemin de Chantavril.

Transport

Il rappelle au conseil la présence du bus expo de la Région pour présenter le projet du BHNS le samedi 24/09 sur le parking Auchan (face à la laverie).

DIVERS

Comptes-rendus réunions syndicats de la part des délégués

Mme GUILLOT indique que le prochain conseil syndical aura lieu le 26/09, un compte-rendu suivra.

Questions diverses

Mme NABETH fait part au conseil d'un projet pour avis.

Il expose au conseil son projet de recréer du lien social en proposant des rendez-vous des quartiers.

Ce serait un temps d'échange entre des habitants et des élus. Habitants par quartier.

Il existe des problématiques propres aux quartiers. Avoir 1 ou 2 représentants de quartier pour faire remonter les infos aux élus pourrait y pallier.

Fréquence de ces rendez-vous de quartiers : 1 ou 2 par année

Elle souhaite l'avis du conseil.

Elle souhaiterait que ce projet se mette en place fin 2022/début 2023

Intérêts : création lien social (entre voisins, entre représentants de quartiers, pour les élus se rapprocher des habitants)

Intérêt pour les élus : cerner les besoins de chacun. Permettre aux élus de connaître des initiatives citoyennes.

Elle rappelle que cela faisait partie de leur programme électoral.

La date du prochain conseil est fixée au 19 octobre 2022 à 20 h.
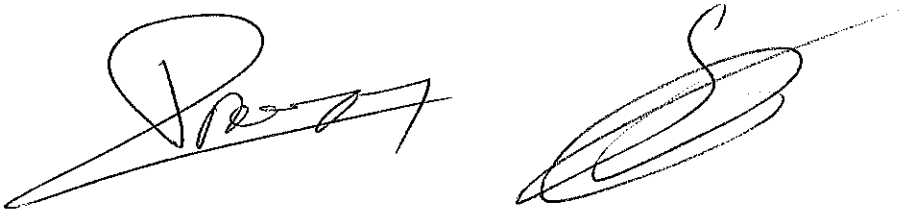
La séance est levée à 21 h 50.